



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

HBP/1999/8  
1er juillet 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Point 5 g) de l'ordre du jour provisoire  
de la soixantième session  
(Genève, 13-15 septembre 1999)

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Note du secrétariat

Introduction

1. À sa cinquante-quatrième session (mai 1999), la Commission économique pour l'Europe a reconnu l'importance de ses activités opérationnelles et leur contribution à l'intégration économique et au renforcement de la stabilité, de la paix et des relations de bon voisinage entre les pays de la région. La Commission a prié chaque organe subsidiaire principal de passer en revue les activités opérationnelles menées dans son domaine de compétence et de déterminer les nouvelles activités qu'il faudrait entreprendre et les ressources financières nécessaires à cet effet. Une synthèse des conclusions sera présentée à la Commission pour qu'elle l'examine à sa prochaine session au printemps 2000. La présente note a été établie conformément à la demande ci-dessus de la Commission.

I. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA CEE

2. La forme et les méthodes des activités opérationnelles de la CEE varient selon les besoins des pays et des sous-régions bénéficiaires. Elles comprennent :

- Des missions de consultation et de conseil;
- L'élaboration et l'exécution de programmes et de projets axés sur un pays (ou une sous-région);

- L'organisation d'ateliers, de séminaires, de voyages d'étude, de programmes de formation et de réunions de groupe d'expert;
- L'élaboration d'études et d'enquêtes par pays.

Bon nombre de ces activités sont exécutées en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Banque mondiale, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Union européenne (UE), Conseil de l'Europe, Agency for International Development des États-Unis, etc. Les conseillers régionaux de la CEE sur l'énergie, les transports, l'environnement, les statistiques et le commerce extérieur jouent un rôle actif dans ces activités.

3. Depuis 1997, le nombre des activités opérationnelles menées en coopération avec des organisations sous-régionales ou dans le cadre d'initiatives sous-régionales a augmenté. Les accords de la CEE avec l'Initiative centre-européenne (ICE), la Coopération économique de la mer Noire (CEMN) et la Communauté des États indépendants (CEI), ainsi que l'appui que la Commission apporte à l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et au Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale ont accentué cette tendance. Des sites Internet ont été créés aux fins de diffuser une grande quantité d'informations sur les activités opérationnelles de la CEE.

4. Le manque de fonds et de personnel est le principal obstacle qui entrave la satisfaction de la demande croissante d'activités de ce type. Bien que des efforts soient déployés pour utiliser les ressources disponibles de la manière la plus efficace possible de façon à pouvoir répondre à la demande d'assistance technique de nombreux États membres de la CEE, un apport supplémentaire de fonds est nécessaire. Il est également reconnu que le système de conseillers régionaux devrait être renforcé.

## II. ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU COMITÉ

5. Ces dernières années, le Comité des établissements humains a rationalisé son programme de travail et ramené de dix (en 1995) à six (en 1999) le nombre d'éléments faisant partie de ce programme. Dans le cadre des travaux qu'il a consacrés en 1996 aux directives et stratégies de base relatives à la politique du logement, à la planification et à la gestion durables des établissements humains, à l'administration des biens fonciers, à la rénovation urbaine et à la modernisation du logement, le Comité a réorienté ses activités vers l'application pratique desdites directives et stratégies. Cette opération a été menée dans le cadre des mêmes éléments de programme mais l'accent a été mis sur les activités opérationnelles et l'assistance technique concernant les questions de politique générale à différents pays de la CEE conformément aux orientations stratégiques définies dans les directives.

6. Les directives relatives à la politique du logement ont été appliquées dans le cadre de l'élaboration des monographies nationales sur le secteur du logement. Des études ont été effectuées en Bulgarie, en Pologne et en Slovaquie. Une étude sur la Lituanie est en cours d'élaboration. On a porté attention à la formulation de recommandations pratiques en vue d'améliorer l'efficacité du secteur du logement et de responsabiliser davantage les gouvernements vis-à-vis de leur opinion publique. Un atelier consacré à l'examen d'un point de vue pratique de la privatisation du logement en Pologne a été organisé à Cracovie en juin 1999, en collaboration avec la Cooperative Housing Foundation (États-Unis). Les idées développées dans les directives pour une planification et une gestion durables des établissements humains, ainsi que dans la stratégie sur la modernisation des logements, ont été examinées plus avant et mises à l'essai par le biais d'études de cas pratiques menées au niveau local aussi bien dans les pays à économie de marché que dans les pays en transition. Les études de cas du Comité visent à promouvoir l'échange de données d'expérience et de pratiques exemplaires dans le cadre de l'exécution des politiques connexes au niveau local. Une attention particulière est accordée actuellement à la promotion d'un véritable partenariat entre tous les acteurs et les échelons des pouvoirs publics. À la demande du Gouvernement kirghize, il est prévu d'envoyer au Kirghizstan en juillet 1999 une mission d'experts qui aura pour tâche d'examiner les programmes nationaux concernant la planification urbaine et régionale, le logement et l'enregistrement des biens fonciers sous l'angle de la durabilité.

7. Les directives relatives à l'administration des biens fonciers sont actuellement mises en oeuvre par la Réunion de fonctionnaires responsables de l'administration des biens fonciers (qui est devenue depuis mai 1999 le Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers) par le biais d'un vaste programme d'ateliers et de la mise en place d'un réseau regroupant les autorités chargées de l'administration des biens fonciers dans les pays membres de la CEE. Des contacts étroits ont été noués et des activités communes sont exécutées avec la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agency for International Development des États-Unis. Afin d'éviter les doubles emplois et d'accroître l'efficacité des activités opérationnelles des donateurs internationaux et des organismes de prêt, un inventaire des projets et programmes internationaux relatifs à l'administration des biens fonciers a été dressé et des réunions spéciales sont régulièrement organisées de concert avec ces organismes et institutions. Une équipe d'experts de l'administration des biens fonciers s'est rendue en Albanie en juin 1998 et a fourni à ce pays une assistance technique dans le cadre du plan albanais relatif au marché des biens fonciers.

### III. RECONSTRUCTION ET RELÈVEMENT EN EUROPE DU SUD-EST

8. Les problèmes économiques profonds auxquels se heurtent les pays de l'Europe du Sud-Est depuis le début de leur processus de transition économique et politique sont particulièrement complexes. Le conflit en Yougoslavie a aggravé une situation qui laissait déjà à désirer, en particulier dans les domaines qui relèvent de la compétence du Comité. Les logements et l'infrastructure sont en ruine, l'administration des biens fonciers est complètement désorganisée, les droits fonciers ne sont pas respectés et de nombreuses personnes sont marginalisées. L'action de la communauté internationale a au moins quatre grands objectifs :

- Établir un vaste programme de relèvement ayant une double dimension nationale et régionale;
- Accélérer les réformes institutionnelles et structurelles;
- Reconstruire les logements et l'infrastructure, instituer un régime de propriété foncière;
- Rétablir des relations de bon voisinage.

9. La réalisation de ces objectifs nécessite un important effort d'assistance technique et de mobilisation de ressources financières. Il ne fait aucun doute que l'efficacité du processus de reconstruction dépendra dans une large mesure de la capacité des pays concernés à absorber cette assistance.

10. Fort de l'expérience qu'il a acquise en faisant face aux problèmes de reconstruction et de développement des établissements humains dans la région de la CEE depuis la Seconde Guerre mondiale et s'appuyant sur son réseau d'autorités nationales s'occupant du logement, de la planification urbaine et régionale et de l'administration des biens fonciers, le Comité pourrait entreprendre différentes activités qui seraient coordonnées sur le plan international. Il pourrait commencer par élaborer des avant-projets dans ces domaines qui feraient partie intégrante d'actions conjointes menées par la CEE, d'autres organismes et institutions des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale.

#### IV. BESOINS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

11. Les activités opérationnelles du Comité ont été fructueuses grâce à la réorientation effective de son programme de travail, à l'existence d'un fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains et aux récentes contributions financières des délégations néerlandaise et finlandaise au programme relatif aux monographies nationales. Cela dit, pour répondre aux besoins en activités opérationnelles qui se font jour dans la région des Balkans sans réduire pour autant le volume actuel des activités dans les autres pays de la CEE, notamment celles qui sont consacrées aux monographies nationales sur le secteur du logement et l'administration des biens fonciers, le secrétariat devra s'attacher les services de deux consultants ou conseillers (spécialisés respectivement dans le logement et la planification et dans l'administration des biens fonciers). Les activités opérationnelles en général et en particulier celles qui sont destinées à la région des Balkans requièrent une intervention en temps voulu, ce qui n'est pas possible si les ressources humaines nécessaires ne sont pas disponibles.

12. Le Comité souhaitera peut-être trouver une solution à ce problème en consultation avec son Réseau consultatif. Une possibilité pourrait consister à obtenir des contributions supplémentaires réservées aux activités opérationnelles dans la région des Balkans et au financement des services de consultants issus du secteur public et/ou privé dont le secrétariat a besoin.

-----